



COOPERATION CAMEROUN - BANQUE MONDIALE

\*\*\*\*\*

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'HYDROELECTRICITE SUR LE FLEUVE  
SANAGA (PATDHS)



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

République du Cameroun

Projet P157733 (Crédit IDA 6044/6045-CM) – UGP MINÉE

DECISION N°0243 /D/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2022 DU 24 MAI 2022  
RELATIVE A LA RESILIATION DU CONTRAT N°0017/C/PATDHS/UGP-  
MINEE/SPM/2022 DU 09 MARS 2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UN CADRE  
REGLEMENTAIRE ET STRUCTUREL POUR LA SECURITE DES BARRAGES  
AU CAMEROUN.

**TITULAIRE :** Groupement HECTOR FARINA CONSEIL – ISL INGENIERIE  
42, Avenue Montaigne 75008 Paris  
Tél : +33 1 82 28 95 90  
Email : conseil@hectorfarina.com  
FRANCE.

**FINANCEMENT :** CREDIT IDA N°6045-CM (Partie A) et 6044-CM (partie B).

**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**

Vu la Convention de financement du 28 février 2019 ;  
Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2007/06 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;  
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu le décret N°2008/012 du 29 Décembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;  
Vu la Lettre-circulaire N°005/LC/INMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** le Contrat N°0017/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2022 du 09 mars 2022, pour le recrutement d'un consultant/firme chargé de la mise en place d'un cadre règlementaire et structurel pour la sécurité des barrages au Cameroun ;

**Vu** l'Ordre de Service N°00005/OS/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2022 du 09 mars 2022 prescrivant le démarrage des prestations relatives au Contrat N°0017/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2022 du 09 mars 2022 dont le titulaire est le **Groupement HECTOR FARINA CONSEIL – ISL INGENIERIE** ;

**Vu** la Lettre N°002049/N/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE4 du 09 mai 2022 du Ministère des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1** : Est résilié, pour compter de la date de notification de la présente décision, pour vice de procédure de passation du contrat N°0017/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2022 du 09 mars 2022, passé selon la méthode de sélection fondée sur la Qualité et le Coût, relatif à la Demande de Propositions N°008/DP/MINEE/PATDHS/UGP-MINEE/CSPM/CCCM-SPI/2021 du 10 novembre 2021, pour le recrutement d'un consultant/firme chargé de la mise en place d'un cadre règlementaire et structurel pour la sécurité des barrages au Cameroun, avec le **Groupement HECTOR FARINA CONSEIL – ISL INGENIERIE**, d'un montant TTC de 657 777 Euros soit un montant TTC de 431 473 454 Francs CFA.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /

Yaoundé le 24 MAI 2022

**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**



  
G. Moumou Essomba Gaste..

**Ampliation:**

- MINEE;
- ARMP;
- MINMAP ;
- Consultant ;
- Archives.